



n° 151
5 juin
2015

Pages 3423
à 3432

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	3425
Arrêté n° 2015-192 du 7 mai 2015 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine Droit, économie gestion, mention Commerce spécialité e-Tourisme.....	3425
Arrêté n° 2015-209 du 26 mai 2015 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de la Licence professionnelle du domaine Droit, économie gestion, mention Commerce spécialité Marketing des services et technologies de l'information et de la communication.....	3425
Arrêté n° 2015-210 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Industries chimiques et parapharmaceutiques spécialité Analyses et traçabilité au laboratoire.....	3426
Arrêté n° 2015-211 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle.....	3426
mention Bâtiment et construction spécialité Bâtiments bois basse consommation et passifs.....	3426
Arrêté n° 2015-212 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle.....	3427
mention Génie civil et construction spécialité Environnement et construction.....	3427
Arrêté n° 2015-213 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle.....	3428
mention Travaux publics spécialité Encadrement de chantier.....	3428
Arrêté n° 2015-214 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle.....	3428
mention Systèmes informatiques et logiciels spécialité Informatique répartie et mobile.....	3428
Arrêté n° 2015-215 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Réseaux et télécommunications spécialité Administration et sécurité des réseaux.....	3429
Arrêté n° 2015- 216 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Commerce spécialité E-tourisme.....	3429
Arrêté n° 2015-218 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle.....	3430
mention Commerce spécialité Marketing des services et technologies de l'information et de la communication.....	3430
Arrêté n° 2015-219 du 28 mai 2015 portant proclamation des résultats des élections relatives au renouvellement partiel du conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines – 2 sièges du collège A « professeurs et personnels assimilés » et 4 sièges du collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service.....	3430

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2015-192 du 7 mai 2015 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine Droit, économie gestion, mention Commerce spécialité e-Tourisme

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4, R. 613-32 et suivants,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine Droit, économie gestion, mention Commerce spécialité e-Tourisme pour l'année universitaire 2014-2015, est composé de :

Patrice Joubert, professeur des universités, **président**

Axel Bringer, professeur associé à temps complet

Eric Jaufry, professeur certifié

Sandrine Sicot, chef de projet Digital chez Charente-Maritime Tourisme

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-209 du 26 mai 2015 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de la Licence professionnelle du domaine Droit, économie gestion, mention Commerce spécialité Marketing des services et technologies de l'information et de la communication

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4, R. 613-32 et suivants,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de la Licence professionnelle du domaine Droit, économie gestion, mention Commerce spécialité Marketing des services et technologies de l'information et de la communication, est composé pour l'année universitaire 2014-2015 de :

Patrice Joubert, professeur des universités, **président**

Sylvain Dejean, maître de conférences

Roselyne Deveau, professeur certifié

Fabien Branchut, co-fondateur de Studio Vitamines

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-210 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Industries chimiques et parapharmaceutiques spécialité Analyses et traçabilité au laboratoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Industries chimiques et parapharmaceutiques spécialité Analyses et traçabilité au laboratoire est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

Céline RÉMAZEILLES, maître de conférences, **présidente**
Marie-Christine HENRY, professeur certifié
Hervé BOUDRINGHIN, auditeur SMQ Solvay

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-211 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Bâtiment et construction spécialité Bâtiments bois basse consommation et passifs

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Bâtiment et construction spécialité Bâtiments bois basse consommation et passifs est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

SCHELLENBAUM Gérard, professeur agrégé, **président**
AUBERNON Corentin, professeur agrégé
CAVALLI Nelly, professeur agrégé
GENDRON Fabien, professeur agrégé
JOUBERT Patrice, professeur des universités
MASSON Jean-Philippe, professeur agrégé
MICHAUX Ghislain, maître de conférences
TURCRY Philippe, maître de conférences
BLANCHARD Nicolas, ingénieur, CILC, Jaunay-Clan (86)
MAROT Nicolas, ingénieur conseil, FUTUROBOIS, Vouillé (79)
SIMONNEAU Jean-Noël, PDG, CILC, Jaunay-Clan (86)
SIMONNEAU Robert, gérant, ARCABOIS, Lencloître (86)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-212 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Génie civil et construction spécialité Environnement et construction

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Génie civil et construction spécialité Environnement et construction est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

SEIGNEURIN Alain, maître de conférences, **président**
GENDRON Fabien, professeur agrégé
TURCRY Philippe, maître de conférences
MILLET Karine, architecte, secrétaire de l'Office Général du BTP
PELLETIER Grégory, co-directeur, A2i-Infra, bureau d'études, La Rochelle

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2015-213 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle
mention Travaux publics spécialité Encadrement de chantier**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Travaux publics spécialité Encadrement de chantier est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

BEZAGU Éric, professeur associé à temps partiel (PAST), **président**
AIT-MOKHTAR Abdelkarim, professeur des universités
ANCIANT Valérie, professeur agrégé
GENDRON Fabien, professeur agrégé
MAHIEUX Pierre-Yves, maître de conférences
TURCRY Philippe, maître de conférences
BOUYGUES Clément, directeur régional, SCREG, Dompierre sur Mer (17)
GALINET Christophe, chef d'entreprise, EIFFAGE TP, Aulnay s/ Bois (93)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2015-214 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle
mention Systèmes informatiques et logiciels spécialité Informatique répartie et mobile**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Systèmes informatiques et logiciels spécialité Informatique répartie et mobile est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

Annick LASSUS, professeur agrégé, **présidente**
Mohamed Yacine GHAMRI-DOUDANE, professeur des universités
Guillaume CHARPENTIER, ingénieur d'étude et développement, Systel, Aytré

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-215 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Réseaux et télécommunications spécialité Administration et sécurité des réseaux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Réseaux et télécommunications spécialité Administration et sécurité des réseaux est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

Jamal KHAMLICHI, maître de conférences, **président**
Alain GAUGUE, professeur des universités
Michel MENARD, professeur des universités
Jean-Christophe POPINOT, gérant E-WI TELECOM, St Jean d'Angély

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015- 216 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Commerce spécialité E-tourisme

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Commerce spécialité E-tourisme est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

BRINGER Axel, professeur associé à temps complet, **président**
NOC Brigitte, professeur agrégé
RICO Frédérique, professeur agrégé
BOUFFARD Thierry, formateur libéral, La Rochelle

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-218 du 27 mai 2015 portant nomination de jury de la Licence professionnelle mention Commerce spécialité Marketing des services et technologies de l'information et de la communication

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la Licence professionnelle mention Commerce spécialité Marketing des services et technologies de l'information et de la communication est composé, pour l'année universitaire 2014/2015 de :

DEVEAU Roselyne, professeur agrégé, **présidente**
DEJEAN Sylvain, maître de conférences
LALLEMENT Olivier, maître de conférences
TRÉVINAL Laurent, directeur adjoint, CDA de La Rochelle

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-219 du 28 mai 2015 portant proclamation des résultats des élections relatives au renouvellement partiel du conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines – 2 sièges du collège A « professeurs et personnels assimilés » et 4 sièges du collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
Vu les statuts de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines
Vu l'arrêté n° 2015-178 du 21 avril 2015 portant organisation d'un renouvellement partiel au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines - 2 sièges du collège A « professeurs et personnels assimilés » et 4 sièges du collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service,

Vu l'arrêté n° 2015-206 du 21 mai 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement partiel du conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines,

ARRÊTE

Article 1

Considérant que les résultats des élections au renouvellement partiel du conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines, auxquelles il a été procédé le 28 mai 2015 pour pourvoir 2 sièges du collège A « professeurs et personnels assimilés » sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	13
Nombre de votants	8
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	8
Quotient électoral	4

LISTES	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste de représentation des PAST 1. SOUTY François	4	1
MARNOT 1. MARNOT Bruno	4	1

En foi de quoi, **sont proclamés élus** :

1. MARNOT Bruno
2. SOUTY François

Article 2

Considérant que les résultats des élections au renouvellement partiel du conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines, auxquelles il a été procédé le 28 mai 2015 pour pourvoir 4 sièges du collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service, sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	25
Nombre de votants	18
Nombre de bulletins nuls	7
Suffrages exprimés	11
Quotient électoral	2,75

LISTES	Nombre de voix	Nombre de sièges
FLASH-BIATSS 1. RIVET Amélia 2. BRUNELLO Pascal 3. GOLIARD-BREULEUX Geneviève 4. HUE Laurent	11	4

En foi de quoi, **sont proclamés élus** :

1. RIVET Amélia
2. BRUNELLO Pascal
3. GOLIARD-BREULEUX Geneviève
4. HUE Laurent

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 mai 2015.

Le président

Gérard Blanchard